5 centimes

La Petite Gironde

5 centimes

JOURNAL RÉPUBLICAIN RÉGIONAL

44e ANNÉE — N° 15.405

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1914

ÉDITIONS DE CHAQUE JOUR

1re Édition (Soir) : Bordeaux, Paris et l'étranger
2e Édition : Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire inférieure
3e Édition : Charente-inférieure
4e Édition : Charente
5e Édition : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Pyrénées-Orient, Hérault
6e Édition : Dordogne, Corrèze, Lot, Haute-Vienne, Cantal, Creuse, Allier, Aveyron
7e Édition : Hautes-Pyrénées, Gers
8e Édition : Landes, Basses-Pyrénées, Espagne
9e Édition : Lot-et-Garonne, Gers
10e Édition (Matin) : Gironde, arr^ts de Bordeaux (partie), Libourne, Blaye, Lesparre, et Dordogne, arr^t de Bergerac
11e Édition (Matin) : Gironde, arr^t Bordeaux (partie), La Réole, Bazas
12e Édition (Matin) : Bordeaux et communes suburbaines

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone { De 8 h. à 20 heures, n° 82 / De 20 h. à 5 heures, n° 86
PARIS, 8, boulevard des Capucines. Téléphone { 103-37. / 16 inter.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

TARIF DES INSERTIONS (payables d'avance)

		La Ligne		La Ligne
Annonces dernière page	(dix col. en 6)	1f75	Faits Divers. . .	(sept col. en 7) 7f
Réclames d° d°	(sept col. en 7)	3 50	Chroniques Locales	(sept col. en 7) 11

S'adresser pour les annonces : A Bordeaux, Bureau du journal, 8, rue de Cheverus. A Paris, Agence Havas, 62, rue de Richelieu, Grand-Théâtre. Agence Havas, 8, place de la Bourse. Sociétés Européenne de Publicité, 10, rue de la Victoire.
Les insertions ne sont admises que sous réserve.

PRIX DES ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et les départements limitrophes ci-après : — Charente-Inférieure, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	6f	11f	22f
Autres départements et Colonies	6 50	12	24
Étranger (Union Postale)	9 »	18	36

Abonnements d'un mois pour la France, 2 25
Les Abonnements se paient d'avance.

AVIS AUX VENDEURS
de la «Petite Gironde» à Bordeaux

Par ordre de l'autorité militaire, les vendeurs de journaux ne doivent plus crier sur la voie publique le titre du journal qu'ils vendent. A plus forte raison ils ne doivent pas annoncer les nouvelles qui sont contenues dans le journal.

AVIS A NOS LECTEURS

L'usage des manchettes et des titres dépassant une largeur de deux colonnes est interdit par l'autorité militaire. Nos lecteurs ne seront donc pas surpris si les nouvelles publiées dans le journal ne sont pas présentées comme elles l'étaient jusqu'à ce jour.

ÉDITION DU MATIN

Patience !

Plusieurs de nos lecteurs nous posent cette question : « Pourquoi l'ennemi pénètre-t-il toujours plus avant, comme un coin, dans notre territoire, tandis que des masses de troupes séjournent encore dans nos villes, qu'elles encombrent et où risquent de s'amollir dans une oisiveté trop prolongée l'ardeur et l'entrain dont elles se montrent animées ? Pourquoi toutes les forces dont nous disposons ne sont-elles pas sur nos frontières, face à l'ennemi ? La France est un grand réservoir d'hommes valides, résolus, impatients de faire leur devoir, qui se demandent ce que l'on attend pour les appeler à la défense de la patrie ? »

Nous répondrons à ces questions que l'on ne pouvait pas dans un espace si court transporter à la fois toutes nos troupes. La mobilisation s'est faite avec une régularité et une précision chronométriques qui sont tout à l'honneur de ceux qui l'ont préparée. Elle se poursuit méthodiquement. Dans quelques jours tous les hommes capables de porter un fusil et de supporter les fatigues d'une rude campagne seront à la frontière ou aux lieux de concentration qui leur auront été assignés.

Le haut commandement sait ce qu'il fait. Il faut bien croire qu'il a, lui aussi, son plan et qu'il ne néglige rien pour arriver au but suprême : la victoire.

Nous ne pouvons donc qu'exhorter une fois de plus nos lecteurs à la patience. Nous le savons : les heures que vivent les Français sont angoissantes; mais elles ne doivent pas nous faire perdre notre sang-froid, et diminuer la confiance que nous avons mise en ceux qui ont assumé les écrasantes responsabilités de la défense nationale.

Tous les hommes valides à l'heure fixée seront appelés à participer aux suprêmes et décisives opérations de guerre qui assureront le salut de la France.

Laissons les événements se dérouler; ils nous ménagent peut-être avant longtemps les plus grandes et les plus heureuses surprises.

Patrie! Patrie!

Pendant que les enfants de la France se battent comme des héros à la frontière pour défendre le sol sacré de la patrie souillé par les Teutons, pendant que retentit d'un bout de France à l'autre le cri de haine : « Sus aux barbares ! » que le ban et l'arrière-ban de tous les hommes valides se préparent à se lever pour chasser l'envahisseur qui nous fait une guerre à mort et provoque par ses atrocités criminelles la colère et l'indignation de tous les peuples civilisés; pendant que le canon gronde, que nos soldats, obscurs héros, tombent fauchés par la mitraille et brisent l'élan du « mur de fer et de feu » qui cherche à tout enfoncer devant lui, nos paysans, dans les campagnes, se livrent aux travaux paisibles et féconds des champs. La terre maternelle continue à leur sourire sous le grand soleil. Toute la jeunesse est partie pour la guerre. Seuls sont restés dans les villages les adolescents et les vieux. En dépit de la tristesse mêlée de fierté patriotique qu'ils ont éprouvée à voir s'en aller leurs enfants, dont beaucoup ne reverront plus le coin de terre où ils sont nés, nos paysans se sont mis courageusement à la besogne. Les moissons engrangées sont abondantes. Le dépiquage est commencé et va se poursuivre pendant quelques jours, en attendant que vienne la fauchaison des regains. Et tandis que nos bons paysans, amoureux de leurs terres, pratiquent l'entr'aide pour suppléer au défaut des bras jeunes et forts qui manient actuellement le fusil ou manœuvrent le canon; tandis qu'ils respirent la senteur grisante des regains en fleurs, nos soldats respirent, eux, l'odeur âcre de la poudre et se démènent dans la fournaise infernale, au milieu des éclats terrifiants des obus.

Il ne faut pas que la vie s'arrête, n'est-ce pas, pendant que là-bas l'œuvre de mort salutaire suit son cours ? Il faut pourvoir à la subsistance des glorieux combattants, à celle des habitants que l'âge, le sexe ou les infirmités ont retenus à la maison. Il faut donc récolter de quoi vivre. Il faut vendanger, extraire de la terre tout ce que, dans ses matrices fécondes, elle tenait en réserve, comme si elle pressentait quelque grand cataclysme. Car les moissons seront abondantes, si nous devons en croire les premiers renseignements qui nous arrivent. Et c'est le vieil axiome de Sully, si souvent cité qu'on hésite à le répéter, qui, dans les épreuves tragiques que nous traversons, nous vient naturellement sous la plume : « Pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France. » L'Allemagne ressent déjà les angoisses de la faim. Elle est privée de ces deux mamelles. C'est un pays où l'industrie, qui avait rapidement atteint un degré de prospérité inouïe, avait tué l'agriculture. La main-d'œuvre paysanne avait été attirée par les villes tentaculaires, à tel point que la terre délaissée ne peut donner aujourd'hui qu'une très faible quantité des produits alimentaires pouvant assurer la vie matérielle des habitants. Toute importation est arrêtée. C'est le spectre de la famine qui a déjà fait son apparition dans les grandes villes allemandes, jetant l'épouvante parmi les populations.

Nous avons cet immense avantage sur notre ennemi : que notre bonne terre nourricière est assez fertile pour nous donner largement tout ce qui fait défaut à l'Allemagne. Personne ne manquera de pain, de vivres et ne sera exposé, comme en Allemagne, à mourir de faim. Si nos récoltes sont insuffisantes pour nourrir nos soldats et les habitants restés dans leurs foyers, la liberté des mers assurée par les flottes anglo-françaises nous garantit la libre entrée dans nos ports de tous les produits alimentaires que nous enverra l'étranger.

Ne nous plaignons donc pas et félicitons-nous de nous trouver en début des difficultés de l'heure présente, dans une situation dont les réels avantages nous permettent d'envisager avec confiance l'avenir et d'attendre patiemment l'heure, dût-elle sonner très tard, où nous pourrons crier du tréfond de notre âme, le mot : « Victoire ! victoire ! Notre ennemi abhorré est terrassé, il mord la poussière. Les alliés, qui défendaient la cause de la civilisation, l'ont enfin écrasé pour le mettre à tout jamais dans l'impossibilité de nuire »

Est-ce que ces constatations ne sont pas réconfortantes ? Ne doivent-elles pas renforcer notre confiance dans les destinées glorieuses de notre chère France ?

Ah ! comme nous la comprenons, la noble résignation de ce patriote paysan qui nous a écrit du fond de sa vallée ces quelques lignes en son style simple, mais si admirablement expressif : « Nous ne voulions pas la guerre. On nous l'a faite. On nous l'a imposée. Faisons donc là. C'est pour la défense de la France, pour la défense de la motte de terre qui nous fait vivre. Et puis, nous savons que l'Allemand, qui vit trop à l'étroit chez lui et dont le sol ingrat ne nourrit pas son laboureur, voudrait venir s'installer sur nos bonnes terres pour y vivre comme un coq en pâte qui ne déteste pas le vin de nos coteaux (ses espions lui ont dit qu'il était bon) Cela, nous ne le voulons pas, et voilà pourquoi nous, les vieux, nous avons dit à nos gars : Allez faire votre devoir jusqu'au bout, jusqu'à la mort s'il le faut. Il ne faut pas que la France meure. Et j'ai vu, Monsieur, partir mes deux fils et mon gendre, le cœur chaviré, je dois vous l'avouer, mais fier dans le fond de moi-même de savoir qu'ils allaient se battre contre ces Prussiens que j'ai vus de près en 1870. Je suis résigné à tout. L'ennemi viendrait-il jusqu'ici que je me battrais comme un jeune, la fourche à la main, et qu'je crierais devant le peloton d'exécution, de ma voix qui n'est pas encore trop cassée : « Vive la France ! » Toinette, ma femme, les mères ne veulent pas toujours raisonner, me traite de vieux fou, ce qui ne l'empêche pas, quand je lui lis la gazette qui raconte les scènes où les soldats allemands se vautrent dans le sang de nos frères, les paysans de là-bas, de dire : « Ah ! les bandits ! Puisse le feu du ciel les exterminer d'un seul coup ! »

Nous avons à peine changé quelques mots à la lettre de ce patriote en béret. Un pays où s'affirme chez un homme des champs d'aussi fiers sentiments ne peut pas mourir...

Quel mot magique que ce mot : Patrie ! Il a fait, par la seule puissance de sa mystérieuse vertu, l'union de tous les Français. Il a comme par enchantement éteint toutes les haines. Il a réalisé la sainte communion de toutes les âmes françaises dans un commun et sublime amour.

Le paysan qui nous traduisait comme il le sentait cet amour de son pays et le sacrifice qu'il lui faisait de la vie de ses enfants, est aussi beau, aussi grand dans l'expression de sa pensée que le prestigieux Anatole France invoquant la patrie dans ces termes admirables : « Patrie ! Patrie, qu'y a-t-il en toi pour que tes enfants t'adorent ainsi ? Au-dessus de la boue et du sang s'élève ton image, radieuse, ô Patrie ! Heureux ceux qui meurent pour toi ! »

Nous connaissons beaucoup de Français qui s'endorment chaque soir en murmurant cette sublime prière.

MAXIME VERNANT.

CONSEIL DES MINISTRES

Le premier conseil des ministres tenu à Bordeaux s'est réuni vendredi matin à dix heures, à l'ancien palais de la préfecture, sous la présidence de M. R. Poincaré. Tous les ministres étaient présents.

Le ministre des affaires étrangères a fait part au conseil des nouvelles reçues de Russie, qui relatent une grande victoire remportée à Lemberg, après une bataille qui a duré sept jours.

Les Autrichiens sont en pleine retraite, abandonnant un grand nombre de canons de campagne et de gros calibre, une quantité considérable de fusils et de mitrailleuses. Les Russes ont fait des milliers de prisonniers.

Un nouveau télégramme annonce que Lemberg a été pris par les Russes.

Le ministre de la guerre a ensuite rendu compte des opérations militaires en cours.

Les Réquisitions militaires

On s'étonne de divers côtés que les réquisitions exercées par l'autorité militaire depuis le début de la guerre ne soient pas encore payées. On semble avoir perdu de vue que ce paiement est subordonné à l'accomplissement de diverses formalités indispensables autant dans l'intérêt des propriétaires que dans celui de l'Etat. Il faut en effet que les commissions départementales proposent les prix, que l'autorité militaire les fixe, puis les notifie aux maires et ceux-ci aux intéressés.

A partir de ce moment la loi accorde aux intéressés un délai de quinze jours pour présenter leurs réclamations. Après ce délai, les prix fixés par l'autorité militaire sont considérés comme acceptés par les propriétaires non réclamants, et c'est seulement alors que les mandats de payement peuvent être établis au noms des receveurs municipaux pour la partie correspondante des réquisitions. Le délai nécessaire pour l'achèvement de ces diverses opérations ne peut guère être inférieur à un mois à compter du moment de la réquisition.

Comme on vient de le dire, l'Etat se libère en principe entre les mains du receveur municipal et c'est à celui-ci, sous la direction du maire, qu'il appartient de remettre à chaque propriétaire ce qui lui revient. Il n'y a guère d'exception qu'en ce qui concerne les voitures automobiles, dont les propriétaires ont reçu ou recevront un mandat de payement en échange duquel les comptables des finances leur remettront un bon du Trésor, mandate à l'échéance de six mois, portant intérêt à 5 %.

Pour les autres réquisitions, le receveur municipal percevra les sommes dues, moitié en espèces, moitié en un bon du Trésor, établi en son nom à l'échéance de six mois avec intérêt de 5 %. Dès que le versement en espèces aura été effectué, il en répartira le montant entre les intéressés, à raison pour chacun de la moitié du montant de sa créance; il remettra en outre, à ceux-ci, un reçu nominatif formant titre sur le Trésor pour le surplus.

A l'échéance de six mois, la somme restant due sera payée à chaque créancier avec intérêt de 5 %.

Par exception aux règles générales ci-dessus rappelées, le paiement partiel en bons du Trésor ne s'applique pas aux réquisitions suivantes, qui sont payables exclusivement en numéraire, savoir :

Réquisitions pour la nourriture journalière par l'habitant des officiers et soldats;

Réquisitions pour le logement ou le cantonnement des troupes qui en vertu d'un d[illegible] et du 16 août donnent lieu à l'indemnité à partir du 21e jour de la mobilisation, soit du 22 août.

Réquisitions pour le logement et la subsistance des individus évacués des places fortes comme bouches inutiles et des étrangers transportés dans certaines régions.

La Clôture de la Session parlementaire

M. Viviani adresse le rapport suivant au Président de la République française :

« Bordeaux, le 3 septembre 1914.

» Monsieur le Président,

» A la date du 4 août dernier, le Parlement s'est ajourné lui-même, maintenant ainsi sa session ouverte et laissant à M. le Président du Sénat et à M. le Président de la Chambre le soin de le convoquer, le cas échéant. Dans les graves circonstances que le pays traverse, le gouvernement aurait désiré se retrouver au contact d'un Parlement qui lui a spontanément et unanimement accordé sa confiance lors de sa dernière séance. Il aurait puisé dans cette confiance renouvelée plus de force encore, mais les nécessités qui nous pressent et qui s'accumulent chaque jour nous enlèvent la possibilité d'une réunion.

D'autre part, un grand nombre de parlementaires répondant à l'appel de l'autorité militaire ont rejoint leur armée soit comme soldats, soit comme gradés, et dans la hâte de la convocation avec le court délai qui les séparaient de la séance, ils ne pourraient ni ne voudraient quitter les rangs, et c'est forcément devant une représentation nationale amputée d'une grande partie de ses membres que le gouvernement se présenterait.

» Enfin, nous sommes contraints, par la force supérieure d'événements qui se succèdent si rapidement, de transporter momentanément la résidence du gouvernement dans une autre ville afin d'intensifier et de développer la résistance du pays.

» Dans ces conditions, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le décret prononçant la clôture ordinaire du Parlement.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

» René VIVIANI. »

Suit le décret suivant :

La session ordinaire de 1914 du Sénat et de la Chambre des députés est et demeure close.

L'Etat d'Esprit en Allemagne

Le « Daily Mail » publie le récit d'un correspondant qui vient de rentrer d'Allemagne, où il était demeuré contre son gré depuis le début des hostilités. Ce récit donne un aperçu de l'état d'esprit chez nos ennemis depuis la déclaration de la mobilisation :

« Je reviens d'Allemagne, déclare ce correspondant, avec la conviction que la personne à laquelle incombe le soin de fournir à la presse les nouvelles officielles de la guerre est à la fois un mauvais journaliste et un pauvre psychologue. Cette conviction peut sembler paradoxale à ce moment si vital de la lutte, mais si vous aviez été témoin du changement survenu dans l'attitude du public allemand au cours des quinze derniers jours, changement graduel et imperceptible mais résultat direct de la ligne de conduite adoptée à l'égard de la presse, vous reconnaîtriez que cette opinion s'impose.

» Lorsque les hostilités éclatèrent, l'état-major général fit publier la note suivante : « Nous n'annoncerons pas tout, mais ce que » nous annoncerons sera vrai. » Cette déclaration fut bien reçue. Les réticences promises devaient, dans l'esprit de l'opinion, avoir trait à des révélations qui pourraient compromettre la réalisation de certains plans stratégiques. Après quinze jours de réticences, cependant, on commença à envisager les choses sous un jour différent.

» Lorsque la guerre éclata, je me trouvais bloqué à Baden-Baden. Comme il était absolument impossible de quitter le pays, je me résignai à mon sort et décidai de profiter de la première occasion qui se présenterait pour m'échapper. Entre temps, je suivais les progrès des opérations aussi soigneusement et aussi fidèlement que les communications allemandes, rigoureusement censurées, le permettaient. Tous les soirs, je rencontrais un groupe d'environ une douzaine de connaissances allemandes au « Crocodile », un café populaire où nous discutions la situation et exposions nos vues.

» Tout d'abord, les réticences de l'état-major allemand ne présentèrent aucun inconvénient, parce qu'il n'y avait nul intérêt à cacher les choses. L'Allemagne était prête et la mobilisation de ses troupes s'effectuait dans un ordre parfait. En réalité, l'Allemagne était plus que prête. Une semaine avant les hostilités, le « Zeppelin-VII » manœuvrait déjà avec des mitrailleuses et des bombes à bord au-dessus du terrain de golf de Baden-Baden. Ce fait est intéressant à rapprocher de la prétention de l'Allemagne d'être la victime surprise et outragée d'ennemis sans scrupules.

» Les premières nouvelles des mouvements des troupes allemandes, de leurs victoires sur des ennemis imaginaires étaient d'une profusion remarquable. Il devint nécessaire de publier de nombreuses éditions spéciales. Les nouvelles favorables foisonnaient. Le public était enthousiaste, soulevé. Cet enthousiasme se reflétait chez mes amis allemands du « Crocodile » « Nous serons » devant Paris sous peu, déclaraient-ils. Ensuite, nous lancerons nos troupes sur la » frontière russe à temps pour nous rencontrer avec l'ennemi qui s'y rassemble. Tout » sera fini dans deux mois. »

» Le 7 août arriva la nouvelle officielle de la chute de Liège, c'est-à-dire le sixième jour de la mobilisation allemande. L'enthousiasme du public ne connut plus de bornes. Mes compagnons étaient fous de joie. Ils me rappelèrent leur prédiction que les Allemands seraient devant Paris avant trois semaines. Leurs prophéties se firent plus téméraires « En trois jours, déclarèrent-ils, nous aurons » pris Namur. »

» Pendant les trois ou quatre jours qui suivirent, toute la population élut domicile dans les squares pour attendre la nouvelle de la chute de Namur. Mais au bout de trois jours il n'y avait encore aucune nouvelle. Entre temps, nous apprîmes que les Français avaient été repoussés à Mulhouse. La nouvelle fut reçue avec des hourras d'enthousiasme, mais toute l'attention se portait sur Namur. Plusieurs jours passèrent sans qu'on publiât aucune nouvelle sur la chute de Namur et la marche sur Paris. Un télégramme arriva annonçant que les Français avaient renouvelé leur attaque contre Mulhouse. Nous attendions également des nouvelles de ce côté, mais rien ne vint.

Les éditions spéciales se firent plus rares. Les journaux étaient pleins de récits d'actes de violence perpétrés contre d'innocents Allemands et des soldats blessés par les Anglais, les Français, les Belges et les Russes. Ces récits remplissaient le public de fureur, mais lorsque au bout de quelques jours il vit qu'on lui servait continuellement les mêmes nouvelles d'atrocités, à l'exclusion de toutes autres il devint impatient. Puis il commença à se montrer soupçonneux. On ne recevait toujours pas de nouvelles de Namur, pas de nouvelles de Mulhouse, et enfin pas de nouvelles de la frontière russe.

» Dix jours se passèrent, et l'effervescence du public commença à se manifester ouvertement. De maigres informations relatant une victoire française à Mulhouse commencèrent à filtrer. La nouvelle provoqua une panique; on s'aperçut qu'on avait caché des faits d'importance vitale, et dès ce moment l'absence de nouvelles fut interprétée comme signifiant mauvaises nouvelles. Les magasins commencèrent à fermer. Les vivres devinrent rares. Les prix augmentèrent. L'or disparut complètement de la circulation. Il devint impossible de changer un billet de 100 marks. Un de mes amis vécut pendant quelques jours en se procurant tout ce qui lui était nécessaire sur la simple production d'un billet de banque. Les commerçants préféraient ne pas être payés plutôt que de donner de la monnaie d'or ou d'argent.

» J'atteignis Francfort après un voyage de trente heures, voyage qui en temps ordinaire demande trois heures et demie. Je retrouvai dans cette ville la même situation qu'à Baden-Baden. Le public était inquiet, nerveux. Quelques jours auparavant, un orage s'était abattu sur la ville; la population s'était imaginé entendre le son des canons français. Chacun était dans l'ignorance absolue de la situation militaire...

» Partout ailleurs la situation était la même.

» L'enthousiasme et la confiance du début avaient fait place à un pessimisme non dissimulé...

La Question du Home Rule

A la Chambre des Communes

Londres, 31 août (dépêche retardée en transmission). — M. Asquith, proposant d'ajourner la Chambre au 9 septembre, a dit :

« J'espère qu'à cette date on pourra, au moyen de négociations, sans faire revivre les controverses aiguës, arriver au règlement de la question du « Home Rule ». Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le pays de Galles, le gouvernement fera certaines propositions de nature à établir l'accord général.

» Une fois ces deux lois votées, on pourrait déclarer la session close. »

La Situation

La position des armées belligérantes ne paraît pas avoir beaucoup varié depuis deux jours. Dans le nord de la France, la situation est stationnaire. Au nord, l'aile droite ennemie n'a pas dépassé la région de Compiègne-Senlis, où les troupes franco-anglaises ont livré des combats heureux. La marche des Allemands vers Paris semble très ralentie, peut-être suspendue.

Cet arrêt, au moins momentané, des progrès de nos adversaires, s'explique par les fatigues éprouvées et les pertes subies par eux pendant la série ininterrompue des combats soutenus et des marches faites depuis la bataille de Charleroi. Tous les efforts de l'état-major ont eu manifestement pour but, depuis plus d'une semaine, d'éviter une rencontre décisive et de fatiguer l'ennemi par une série d'engagements partiels, qui l'ont obligé à payer par de lourds sacrifices chaque mouvement en avant. L'armée allemande n'a pu, sans s'affaiblir, effectuer son raid imprudent en territoire français. Elle se recueille avant de commencer la lutte contre l'armée de Paris.

Celle-ci se prépare à une résistance des plus énergiques. Elle est appuyée par le camp retranché le plus formidable d'Europe. Toutes les ressources de l'art des ingénieurs militaires ont été utilisées pour renforcer par des ouvrages de campagne les fortifications permanentes de la capitale. Les défenseurs de la place disposent d'une artillerie formidable; ils ont en abondance des munitions et des approvisionnements. Leur chef, le général Galliéni, dont le nom seul inspire confiance à la France entière, s'est engagé à résister jusqu'au bout. Il tiendra parole.

Les Allemands sacrifient toutement leurs Hommes

Noire Artillerie en fait une Boucherie

Paris, 4 septembre. — Un des rédacteurs mobilisés du « Journal », qui est au cœur de l'action, écrit :

« Pressée par le besoin d'aboutir vite, sentant déjà sur ses trousses la menace russe, la masse allemande se précipite avec l'impétuosité d'un flot. Elle se jette sur l'obstacle brutalement, aveuglément, stupidement. Elle vient sans relâche contre la barrière de feu que nous lui opposons.

» L'Allemagne a groupé toutes ses forces pour une décision suprême; elle ne manœuvre pas; elle ne calcule pas; elle frappe à coups de tête contre un mur qui ne s'écroule pas. Aucune meurtrissure ne l'arrête. Les régiments après les régiments tombent sous nos coups précis. La sombre fureur d'une race affolée se ruine sans vouloir compter ses plaies. Et notre armée lui tait face comme un belluaire à un fauve, reculant, avançant, se déplaçant, déconcertant la bête ivre et la perçant de blessures.

» Eux veulent avancer coûte que coûte, fût-ce vers un gouffre. Chaque jour avive leur impatience, chaque heure redouble leur rage qu'excite l'impuissance, et d'une main qui ne faiblit pas, avec une froide frénésie, les grands chefs allemands écrasent quotidiennement au pied de nos canons des milliers d'assaillants. Ils ont juré de nous engloutir sous une avalanche de leurs cadavres

» Il ne m'est point permis d'en dire davantage sur la situation générale telle qu'on la voit du front. Je veux seulement proclamer que tous nos mouvements, soit en avant, soit en arrière, sont merveilleusement libres et s'accomplissent avec la parfaite régularité d'une machine de guerre intacte. L'artillerie l'infanterie, la cavalerie, les services de ravitaillement, qui sont comme l'escalier de service d'une armée en marche, se déplacent, se remplacent, se croisent sans heurt, sans confusion, sans trainards, comme à une revue. C'est un chef-d'œuvre de netteté. Et partout où nous les menons, les Allemands sont décimés. Il serait difficile d'évaluer le nombre des morts qu'ils ont dû perdre depuis huit jours. Sur certains points des régiments entiers ont été anéantis. Ils sortaient des bois, section par section. Une section, un obus, tout était écrasé. En deux ou trois endroits que je ne veux pas nommer, les cadavres ont comblé la Meuse jusqu'à la faire déborder. Je n'emploie pas ici une image : le lit du fleuve était, à la lettre, barré par un amas de morts ennemis. On aurait pu passer à pied ces funèbres gués. L'effet de notre artillerie dépasse tout ce qu'on pouvait rêver. »

Treize Déclarations de Guerre !

Un journal publie la liste des déclarations de guerre qui ont été échangées dans le courant du mois dernier. C'est un document à conserver, « pour mémoire ».

Exactement, c'est le 28 juillet que commença cette série par la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie

A ce guet-apens, par lequel l'empereur François-Joseph préludait à la célébration de son quatre-vingt-cinquième anniversaire de naissance, succédaient les déclarations de guerre :

De l'Allemagne à la Russie, 1er août.
De l'Allemagne à la France, 3 août.
De l'Allemagne à la Belgique, 3 août.
De l'Angleterre à l'Allemagne, 4 août.
De l'Autriche-Hongrie à la Russie, 5 août.
Du Monténégro à l'Autriche, 5 août.
De la Serbie à l'Allemagne, 6 août.
Du Monténégro à l'Allemagne, 11 août.
De la France à l'Autriche-Hongrie, 11 août.
De l'Angleterre à l'Autriche-Hongrie, 13 août.
Du Japon à l'Allemagne, 23 août.
De l'Autriche à la Belgique, 29 août.

Et nous aurons peut-être une déclaration de guerre de la Turquie à la Grèce !

DU COTE RUSSE

La Prise de Lemberg

Paris, 4 septembre. — Un télégramme annonce la prise de Lemberg par les Russes.

Lemberg, qui est la capitale de la Galicie, est à 80 kilomètres de la frontière et a une population de 200,000 habitants. Elle était défendue par une forte ceinture de forteresses.

Pétrograd, 3 septembre. — Le grand-duc Nicolas a adressé au tsar le télégramme suivant :

Avec une joie extrême j'annonce à Votre Majesté victorieuse qu'aujourd'hui, à onze heures du matin, l'armée du général Rousky a pris Lemberg, et que l'armée du général Brousseloff a pris Halicz.

Je sollicite pour le général Rousky une récompense en raison de sa conduite dans les batailles précédentes et la croix de Saint-Georges pour la prise de Lemberg.

Je demande pour le général Brousseloff la même décoration en raison de sa conduite dans tous les combats, et la croix de Saint-Georges de 4e classe pour la prise de Halicz.

Halicz se trouve à 100 kilomètres au sud-est de Leinberg, et à 130 kilomètres de la frontière russe, et à 30 kilomètres de Stanislau, chef-lieu de district de la région des Carpathes.

La Victoire russe

Pétrograd, 2 septembre (communiqué du grand état-major). — Le 28 août, près de Lastchoff, la quinzième division autrichienne a été complètement défaite. Le commandant de cette division, le commandant d'une des brigades et le chef d'état-major de la division ont été tués. Cent officiers et quatre mille soldats blessés ont été faits prisonniers. Les troupes russes ont pris 20 canons; elles se sont emparées du drapeau du 65e régiment. Tout le champ de bataille est couvert de cadavres ennemis.

Décorations aux Soldats russes

Pétrograd, 2 septembre. — Vingt croix de Saint-Georges ont été conférées à une compagnie d'infanterie qui, au cours d'un dernier combat dans la Prusse orientale, a ramené complète, et en emportant tous ses hommes blessés, une batterie dont tous les chevaux avaient été tués.

En Albanie

LES INSURGÉS A VALLONA

Vallona, 4 septembre. — Un drapeau rouge et noir flotte sur le palais du gouvernement, tandis que le drapeau turc flotte à la caserne des gendarmes, où se trouvent les insurgés.

Le chef des insurgés a donné aux consulats des assurances concernant l'ordre public.

La colonie européenne est assez tranquille.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES INSURGÉS

Durazzo, 2 septembre. — La commission de contrôle s'est rendue aujourd'hui auprès des insurgés et leur a fait connaître que le prince se disposait à partir et elle leur a demandé de faire connaître leurs desiderata définitifs au sujet du gouvernement, comme aussi à propos de leur entrée à Durazzo. Le gouvernement de l'Albanie sera assumé prochainement par la commission de contrôle. Le prince, avant de partir, a accordé leur grâce à tous les prisonniers politiques.

LE DÉPART DU PRINCE

Durazzo, 3 septembre. — Hier soir, un meeting de protestation a eu lieu. La police et les gendarmes sont intervenus. A dix heures, de nombreux citoyens armés se sont assemblés devant le palais royal et l'appartement du ministre des finances. Ils ont réclamé le paiement de leurs appointements. Le contrôleur Travesky a calmé la foule, promettant que le paiement aurait lieu. Le départ de la commission de contrôle a eu lieu ce matin à la pointe du jour. La ville est très animée à cause des nombreux partants. A cinq heures, les matelots italiens ont débarqué dans les rues avoisinant le palais royal. A six heures cinquante, le prince et la princesse, accompagnés par Turkhan-Pacha, Akhif-Pacha, Sami Bey, Ekrem-Bey, M. Libohovo et Mme Libohovo et le corps diplomatique ont quitté le palais.

La commission de contrôle, réunie dans les jardins, a présenté ses hommages au prince et à la princesse, qui se sont entretenus avec elle et ont ensuite été dirigés sur le quai. Une compagnie de gendarmes rendait les honneurs. Le jardin et la place avaient été complètement évacués. Les matelots italiens et les volontaires roumains ont immédiatement abaissé le drapeau du palais royal.

A sept heures cinquante, le yacht « Misurata » a arboré à l'arrière et au trinquet le drapeau italien, et au mât de misaine le drapeau albanais; puis il a levé l'ancre, salué par des salves du croiseur « Libia », et il a pris la direction de Venise, en suivant la côte italienne. Le prince a remis ses pouvoirs à la commission de contrôle. Ce matin, douze cents citoyens de Kossovo, qui défendaient la ville, sont partis pour Médua.

NOUVELLES DIVERSES

C'est la Faute des Italiens

Tours, 4 septembre. — Un groupe de 53 prisonniers allemands, dont 5 officiers, est arrivé mardi. Un des prisonniers qui parle le français assez purement a déclaré :

« Nous savons bien que la partie est perdue, tout cela parce que les Italiens nous ont abandonnés. »

Parmi ces prisonniers se trouve un aviateur recordman de la hauteur, pris au moment où il venait de survoler Paris.

Les Volontaires de l'Ulster

Belfast, 4 septembre. — On annonce que le ministère de la guerre a approuvé le projet d'employer les volontaires de l'Ulster pour la guerre sur le Continent, selon les détails donnés jeudi par sir Edward Carson.

Décoration conférée au Général Rennenkampf

Pétrograd, 3 septembre. — L'empereur a conféré au général Rennenkampf l'Ordre de Saint-Vladimir avec glaives, pour faits de bravoure.

Officiers allemands traduits devant le Conseil de Guerre

De la « Patrie » :

« Nantes, 3 septembre. — Deux officiers allemands et sept autres prisonniers incarcérés à la maison d'arrêt vont être déférés au conseil de guerre. Ces misérables avaient, dans un combat livré à Bapaume (Pas-de-Calais), placé devant eux des civils, des femmes et des enfants. »

Navires capturés à Brest

Brest, 3 septembre. — Le croiseur « Lavoisier » vient de capturer le cargo-boat « Tambora », allant de Batavia à Rotterdam. Le paquebot « New-Amsterdam », de 17,000 tonnes, capturé au large, est attendu ce matin convoyé par le croiseur auxiliaire « Savoie ». Le steamer anglais « Tirgrove », allant de West-Hartlepool à Nantes avec un chargement de charbon, a relâché à Brest pour aveugler une voie d'eau. Le capitaine croit avoir heurté une épave.

Un Espion fusillé

Belfort, 3 septembre. — Un espion allemand, nommé Conrad Beck, a été fusillé hier matin.

Les Prisonniers allemands

Brest, 3 septembre. — 650 prisonniers allemands ont été incarcérés dans le fort de Crozon.

Le Nouveau Pape

Le cardinal Della Chiesa, qui vient d'être élu pape, est, comme nous l'avons dit, l'ancien secrétaire du cardinal Rampolla, récemment décédé, dont les sympathies pour la France et la largeur d'esprit motivèrent jadis le « veto » du gouvernement autrichien, lorsqu'il fut proposé au Sacré-Collège pour succéder à Léon XIII.

On déclare que les sentiments du nouveau souverain pontife sont ceux de son ancien chef, et qu'il s'appliquera à faire triompher la politique que celui-ci eût mise en œuvre s'il avait été élu.

Le nom de « Benoît », qui fut surtout celui des papes libéraux, choisi par le cardinal Della Chiesa, paraît être l'affirmation de ces sentiments.

L'Assassinat de M. Jaurès

Le Dernier interrogatoire de l'Assassin.

Paris, 4 septembre. — Un juge d'instruction a, en présence de Me Lebreton, procédé hier après-midi, au dernier interrogatoire de Raoul Villain, l'assassin de M. Jaurès.

Le magistrat a demandé à l'inculpé où il avait été élevé et dans quelles conditions il avait fait ses études.

Raoul Villain a répondu qu'il avait été d'abord chez les jésuites, à Reims. Il voulait préparer son baccalauréat, mais il fut atteint d'une maladie nerveuse qui l'obligea à interrompre ses études. Pourtant, il passa encore trois années au lycée de Reims, où il suivit des cours spéciaux d'économie politique.

Il voulait aller dans les colonies, mais il changea d'idée et postula pour les Ecoles nationales d'agriculture.

Il fut reçu trente-troisième à l'Ecole de Rennes. Un mois après il fut atteint de la fièvre typhoïde et il quitta l'école en juillet 1909.

Il fait alors son service militaire, puis cherche à se placer chez un agriculteur. Il va à Rethel, dans une ferme, et s'aperçoit qu'il n'est pas apte à commander.

En 1912 il veut reprendre ses études pour passer son baccalauréat, mais son père l'en empêche.

Villain devient à un moment surveillant suppléant à Stanislas.

— N'est-ce pas à cette date que vous avez écrit un roman demandé M. Drioux.

R. Non, c'est mon ami Leydet (le neveu du président du tribunal correctionnel) qui a écrit un roman que j'ai essayé de faire éditer. Mon père s'opposait à mes projets littéraires. Je n'ai d'ailleurs pas trouvé chez lui l'affection que j'étais en droit d'attendre. C'est ainsi que j'étais venu à Reims pour l'enterrement de ma grand-mère le 21 juillet de cette année. Les hostilités serbo-autrichiennes venaient d'éclater. Je voulais contracter un engagement. Mon père ne voulut pas et même il me refusa de l'argent pour partir à l'étranger.

D. Quels étaient alors vos moyens d'existence ?

R. Lorsque j'étais à

Avion allemand au-dessus d'Ostende

Ostende, 4 septembre. — Un avion allemand a survolé Ostende aujourd'hui à une très grande hauteur.

EN ANGLETERRE

Un Appel aux Campagnes en Angleterre

La « Pall-Mall Gazette » annonce qu'elle fait distribuer par plus de 3,000 agents dans autant de villages du royaume 300,000 exemplaires de sa brochure : « Attention ! La Patrie appelle aux armes ! »

Cette brochure a pour préface une déclaration de lord Kitchener disant qu'il est convaincu que la population rurale du Royaume-Uni fera son devoir à cette heure de crise. Le secrétaire de la Ligue rurale assure que les villageois répondent déjà en grand nombre à cet appel, et il est persuadé qu'aussitôt la moisson terminée, les enrôlements deviendront encore plus nombreux.

DU COTÉ RUSSE

La Marche des Armées russes

Rome, 4 septembre. — Les troupes russes des régions les plus éloignées du théâtre de la guerre sont maintenant en route pour les frontières occidentales de l'empire, à l'exception de quelques garnisons du Midi, prêtes à répondre au besoin à une armée turque. L'artillerie de siège et le matériel que ces troupes emmènent vers Berlin et Vienne sont si importants, que les trains se suivent à courts intervalles, et que toutes les routes russes sont encombrées de convois imposants.

Une armée comptant trois millions d'hommes est en marche sur Berlin, tandis que deux millions d'hommes vont se diriger sur Vienne. Des batailles décisives sont imminentes. L'Allemagne continue, dit-on, à retirer de la Belgique et de la frontière française une partie de ses troupes, tandis que l'Autriche ramène dans le Tyrol les formations qu'elle avait concentrées en Alsace.

La Mort du Général Sasonoff

Au cours du revers purement local essuyé il y a trois jours par les troupes russes du coté d'Ostrovo, trois généraux ont trouvé la mort. L'un d'eux serait le général Sasonoff, une des figures militaires les plus populaires en Russie. Il se distingua notamment durant la guerre russo-japonaise comme commandant d'une division de cosaques de l'Amour. Il fut nommé par la suite commandant des troupes du Turkestan, et c'est à ce poste que la guerre actuelle le trouva. La Russie perd dans le général Sasonoff, si sa mort se confirme, un chef de beaucoup d'allant, organisateur émérite, de la race des Rennenkampf, des Ivanof et des Polivanof.

SERBES ET AUTRICHIENS

Encore le Bombardement de Belgrade

Belgrade, 2 septembre. — Le bureau de la presse annonce que le 1er septembre, à onze heures du soir, les Autrichiens ont recommencé à bombarder fortement les quartiers de l'ouest de la ville. L'artillerie serbe a répondu énergiquement et réduit au silence les canons autrichiens. Le bombardement n'a causé aucun dégât.

LES NEUTRES

Le Président Wilson et Guillaume II

Anvers, 4 septembre. — On annonce que le président Wilson aurait adressé un télégramme à Guillaume II, disant que le gouvernement des Etats-Unis augmenterait les contributions de toutes les institutions allemandes et des sujets allemands résidant aux Etats-Unis si les troupes allemandes continuent leur œuvre de destruction en Belgique.

Cette augmentation sera attribuée à la Belgique jusqu'à concurrence du chiffre des contributions de guerre exigées par l'Allemagne.

NOUVELLES DIVERSES

La Monnaie divisionnaire d'argent sera frappée à Castelsarrasin

A partir d'aujourd'hui, les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes, seront frappées sur des coins spéciaux. On y verra toujours la « Semeuse » de Roty et, au revers, la branche d'olivier, mais les deux petits signes qui encadrent la date 1914, les « différents », représentant à gauche une corne d'abondance, et à droite une torche minuscule, seront changés sans doute.

On est en droit de se demander pourquoi ? Parce que ce n'est plus quai Conti que sera frappée notre monnaie d'argent, mais à Castelsarrasin où la Monnaie a fait transporter hier ses lingots d'argent et ses presses. Ces pièces aux nouveaux « différents » seront frappées seulement pendant la durée de la guerre.

Des Décorations à l'Encan

La Haye, 3 septembre. — Le général de Molke, chef d'état-major allemand, a décidé de vendre ses décorations anglaises, japonaises et belges, dont la plupart sont ornées de pierres précieuses. L'argent qui résultera de la vente sera versé à la Société de la Croix-Rouge. Tous les généraux allemands en possession de décorations étrangères ont reçu l'ordre de disposer de même des leurs.

Violences allemandes contre les Japonais

Londres, 4 septembre. — L'ambassade japonaise à Londres annonce que M. James W. Gérard, ambassadeur américain à Berlin, a protégé sans réserve une trentaine de Japonais qui n'ont pas réussi à quitter la capitale allemande. Plusieurs centaines de Japonais sont déjà arrivés à Londres dans leur voyage de retour du Japon pour prendre part à la guerre. Quelques-uns d'entre eux racontent qu'ils ont été maltraités par la populace en Allemagne dans maintes circonstances. Les Japonais qui restent encore portent maintenant à leur boutonnière les couleurs américaines afin d'indiquer qu'ils sont sous la protection de l'Amérique. — (« New-York Herald »).

L'Élection de Benoît XV

UNE BULLE DU NOUVEAU PAPE

Rome, 4 septembre. — Il se confirme qu'après son intronisation officielle, le nouveau pape lancera une bulle sur les atrocités de Belgique et contre les souverains et princes responsables de ces crimes contre Dieu lui-même.

LE CARDINAL FERRATA SECRETAIRE D'ETAT

Rome, 4 septembre. — Le pape a nommé secrétaire d'Etat le cardinal Ferrata.

Le pape tiendra son premier consistoire le 8 septembre.

Dépêches de la Journée

Le Nouveau Préfet de Police

M. Laurent, le nouveau préfet de police, vient d'adresser la circulaire suivante aux directeurs, chefs de service et aux agents de la Préfecture de police :

« M. le Président de la République, sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, m'a fait l'honneur de me confier les fonctions de préfet de police et de m'appeler à succéder à M. Hennion, qui a dû, pour des raisons de santé, cesser son administration, et que notre fidèle souvenir et nos souhaits affectueux accompagneront à tout moment.

» Nous nous connaissons bien; je vous ai donné tout mon dévouement et je puis certainement compter sur le vôtre. Aidez-moi, et, forts de la confiance dont nous nous sentons entourés, nous mènerons à bien, dans ces circonstances difficiles, la mission qui nous est confiée. »

Pour établir les Listes des Prisonniers

Berne, 3 septembre. — Le comité international de la Croix-Rouge a ouvert à Genève une agence des prisonniers de guerre, destinée à fournir des renseignements aux prisonniers et à leurs familles. L'agence s'occupera des prisonniers de guerre blessés ou non, des personnes internées sur le territoire d'un Etat belligérant, fournira à ces deux catégories des renseignements, et transmettra sur demande la correspondance et les envois en argent et en nature.

A cet effet, le comité international a demandé par télégraphe à tous les comités centraux de la Croix-Rouge des Etats belligérants de lui fournir dans le plus bref délai leurs listes de prisonniers et internés.

L'agence recevra avec reconnaissance les dons en nature et en argent en faveur des prisonniers de guerre blessés ou malades.

Le « Tennessee » au Havre

Le Havre, 3 septembre. — Le croiseur « Tennessee », de la marine des Etats-Unis, est entré dans le port aujourd'hui. Il vient chercher les citoyens américains qui sont rapatriés par l'ambassade.

L'Emploi des Troupes hindoues en Europe

Simla, 4 septembre. — La déclaration de lord Crewe relative à l'emploi des troupes hindoues dans la guerre, a été reçue dans l'Inde entière avec une fierté et une satisfaction extrêmes.

Des notables du Pendjab déclarent que les Hindous auront maintenant le sentiment que la guerre est leur guerre aussi bien que celle de la Grande-Bretagne.

Ce que disent les Journaux

Les journaux accueillent avec satisfaction le transfert du gouvernement à Bordeaux. Ils sont heureux de pouvoir constater que la population comprenait que ce transfert s'imposait comme une mesure de prudence et pour des raisons supérieures; elle ne s'en est ni émue ni inquiétée. Ils sont sûrs que Paris, acceptant avec calme et bonne humeur la mission défensive qui lui est confiée, saura faire face dignement à toutes les éventualités.

Dans le **Matin**, M. Paul Doumer constate que la volonté de vaincre, la foi dans la victoire sont actuellement choses faciles. Les troupes que Paris peut retenir et user manqueront aux champs de bataille où seront nos armées du Nord et de l'Est. Il y a là un million et demi de soldats français, jeunes, vaillants, instruits, qui ont montré pour la plupart ce qu'ils savent faire et qui brûlent de se battre encore. Le jour approche où ils seront avec l'ennemi à égalité de nombre, et alors tout changera. Le jour approche parce que nos alliés anglais accroissent quotidiennement l'effectif de leurs troupes. Le jour approche parce que là-bas, à l'Orient, la gigantesque armée russe s'est ébranlée, que son mouvement s'accélère, qu'elle broie sous ses pieds les forces insuffisantes qui sont devant elle, et, sentant les coups qui lui sont ainsi portés, l'armu qui s'enfonce dans ses chairs et qui menace son cœur même, l'empire allemand sera bien contraint de se retourner, de réduire la masse qui pèse sur nous, de faire front vers l'est. C'est alors que sonnera pour nous l'heure de la victoire. Elle est inéluctable si, pour l'indépendance, pour le droit, pour l'existence même de la patrie française, pour tout ce qui nous est cher, pour tout ce qui est sacré, nous avons fait le sacrifice de nos vies. Elle est inéluctable si Paris reste debout, s'il se dresse devant l'envahisseur, vaillant, terrible et gai tout à la fois, s'il reste ce qui a justifié sa devise à travers l'histoire : « Fluctuat nec mergitur ! »

De la **Lanterne** :

« Notre résistance loin d'aller s'affaiblissant comme alors se fortifie. Chaque jour travaille à l'inéluctable victoire que l'Allemagne, elle, épuisée dans son effort désespéré, ne peut plus attendre de ses plans bouleversés pas plus que de l'appui de son alliée battue. Ce sera la grande victoire. Est-elle proche ? Est-elle lointaine ? Qu'importe, nous l'attendrons dans notre héroïque Paris aussi longtemps qu'il faudra. Nous savons qu'elle est sûre, parce que la civilisation, la liberté, le progrès, l'idéalisme, tout ce qui fait la beauté de la vie et de l'humanité, parce que tout cela ne peut pas périr. »

De la **République française** :

« Pendant les jours qui viennent de s'écouler, de nombreux Parisiens, surtout des femmes et des enfants, ont quitté la capitale. Il faut se féliciter de cet exode, qui diminue les préoccupations de ceux qui ont assumé la charge de la défense. Il ne reste plus à Paris que les citoyens armés d'un triple airain que n'effraient pas les menaces d'un investissement possible, mais, hâtons-nous de le dire, nullement certain, car notre vaillante armée, toujours intacte, lutte pied à pied et souvent victorieusement contre un ennemi tenace mais à bout de souffle. »

Petite Correspondance

QUESTIONS MILITAIRES

— F. A., Rochefort. — 1. Il ne sera tenu compte de votre désir que si les circonstances le permettent. — 2. De 275 à 350 fr. par mois environ. — 3. Si c'est nécessaire, oui.

— G. S. T. — Faites une demande à la gendarmerie.

— C. A. P. — 1. Impossible de le savoir, mais nous ne le pensons pas. — 2. C'est inutile, à moins que vous n'ayez un cas de réforme.

— A. B., 42. — 1. Non. — 2. Non.

— R. L., 17. — 1. 160 fr. pour la quatrième année et 160 fr. pour la cinquième année. — 2. La moitié en souscrivant l'acte; la moitié au commencement de la quatrième et de la cinquième année. — 3. Impossible de le savoir exactement.

— Vive la classe 1914. 23.12. — 1. Vous devez avoir reçu votre ordre d'appel. — 2. Oui. — 3. Ier chasseurs d'Afrique; 1er spahis, à Médéah. — 4. Après cinq mois de présence au corps, vous pourrez demander à changer de régiment, mais c'est une faveur et non un droit.

— Convalescent Ter. — L'administration a le droit de supprimer cette allocation; mais dans votre cas particulier, elle ne le fera probablement pas.

— Abonné 110.50. — 120 fr. environ, tout compris.

— Auxiliaire 1900. — A la mairie de la résidence.

— Un Jurassien patriote. — 1. Non. — 2. Oui, avec votre grade. Solde : 114 fr. par mois. — 3. Non. — 4. Oui.

— Un « immobilisé », 1402. — 1. Oui. — 2. Rien ne s'y oppose. — 3. Oui, s'il a plus de cinq ans de service.

— Artilleur servant, classe 1891. — Vous pourrez être rappelé à votre corps si les circonstances l'exigent, mais vous ne serez pas rappelé au service de la réquisition.

— M. P., 316. — 1. Pret journalier : soldat, 1 fr. 02, tout compris. — 2. L'indemnité de chaussures est due à l'intéressé. — 3. N'existe pas. — 4. Non.

— Nireb, Libourne, 1897. — Le 1er chasseurs, à Châteaudun, était libre à la date du 2 septembre. Présentez-vous au bureau de recrutement, à Libourne, vous trouverez tous les renseignements désirables.

— F. T., 62. — Oui, les hommes du service auxiliaire doivent attendre une nouvelle convocation.

— Daney, Saint-Pierre. — Non.

— G. F., Cussac. — Les cyclistes sont chargés de porter les ordres ou de transmettre des renseignements. Ils sont parfois chargés de missions très délicates et dangereuses en présence de l'ennemi.

— R. R. R., classe 1896. — 1. Non, dans un corps de troupes seulement. — 2. Non. — 3. Non.

— R. S. — 1. Oui. — 2. Les deux armes. — 3. Oui.

— Marie-Henriette, 1892. — 1. Il n'y a pas encore d'instructions spéciales pour cela. — 2. Les départs ou arrivées des paquebots du Maroc ne sont pas publiés.

— Un Cauderanais, n. 50. — Qu'il demande à la gendarmerie à être examiné par les médecins. S'il est pris bon, il pourra demander à être versé dans le génie.

— J. K., 1901. — Oui, qu'il demande au chef de corps.

— L. D., 34.45. — Ils sont mobilisables et seront probablement appelés.

— Un auxiliaire blayais, n. 80. — Cela dépend des événements.

— A. E., n. 9. — 1. Solde double comme en temps ordinaire aux colonies. — 2. La région montagneuse. — 3. Quatre compagnies. — 4. Quatre bataillons. — 5. Il commande un peloton de 125 hommes.

— N. 47, L. R. — Jusqu'à la fin de la guerre, il est inutile de demander un changement d'affectation.

— Brancardier, Croix-Rouge. — 1. Oui, demandez à la gendarmerie. Si vous êtes réintégré, vous marcherez avec votre classe (1894). — 2. Pour le duplicata de votre livret, adressez-vous au bureau de recrutement.

— F. R., classe 1892. — Il doit servir comme simple cavalier dans un régiment de cavalerie. Peut-être dans son ancien corps, à Vendôme.

— A. V., 1222. — Non.

— Admirateur de Napoléon. — Si vous avez dix-sept ans révolus, vous pouvez vous engager dès maintenant pour la durée de la guerre.

— L. Ant., Condom-ville. — Il n'en est pas question.

— Un patriote, 1915. — Vous pouvez vous engager. Présentez-vous au bureau de recrutement.

— Lecteur, 66. — 1. Faites une demande à la préfecture. — 2. C'est la mairie qui décidera si votre femme doit toucher l'indemnité régimentaire.

— Un Suisse ami des Français. — 1. Vous pouvez vous engager à la légion étrangère sans papiers. — 2. Il faut se présenter au recrutement. — 3. Il n'y a que deux régiments étrangers : le 1er à Sidi-bel-Abbès, le 2e à Saïda.

— André, mère inquiète. — La famille est aussitôt avisée en cas de mort ou de blessure.

— Victoire proche. — Vous serez appelé et employé suivant les circonstances. Attendez d'être convoqué.

— Abonnée depuis vingt ans. — Votre mari, ayant une profession spéciale, a été immédiatement employé. Il doit rester à son poste tant qu'on l'y maintiendra.

— A. G. 1914. — Remettez une demande dans ce sens à la gendarmerie.

— B. A. 12. — 1. Oui, il doit se conformer aux indications de son fascicule de mobilisation et rejoindre le corps auquel il est affecté. — 2. Non, il faut avoir 21 ans au moins. Mais vous pouvez demander. Adressez-vous à la Croix-Rouge.

— Henriette, 484. — 1. Cela dépend de la durée de la guerre. — 2. Oui. — 3. Pas trop loin. — 4. 5e cuirassiers, à Tours.

— C. C. 744. — Ce n'est pas un droit, mais vous pourrez demander au médecin du corps.

— Ray, 83. — 1. Oui, le temps passé sous les drapeaux par les engagés pour la durée de la guerre comptera pour le service dans des conditions non encore déterminées. — 2. Il faudra demander à la direction du service de santé. — 3. Actuellement, on n'accorde pas de permissions.

— J. A. 94. — 1. Non, vous ferez partie de la classe 1914. — 2. Non, si vous n'êtes pas naturalisé.

— D. de B. 1914, M. M. — 1. Oui, si le médecin l'ordonne. — La direction est très variable. — 2. La mairie pourrait vous renseigner. Il y a à l'hôtel de ville des formules spéciales pour ce genre de renseignements.

— H. X. Z. 20. — Les hommes de l'armée auxiliaire seront appelés au fur et à mesure des besoins.

— T. G. S. 47. — 1. Oui, ils sont complètement libres de quitter la France. — 2. Sauf-conduit et passeport. — 3. Non, on ne peut pas leur refuser cette autorisation s'ils ne sont prévenus d'aucun crime ou délit. — 4. Non, ils ne sont pas mobilisables. — 5. Mêmes réponses pour les exemptés.

— A. R. M. 18. — 1. Il remplit probablement le rôle de brancardier. — 2. Oui, tout près de la ligne de feu.

— J. V. 5. — Oui, vous serez réintégré avec votre grade. Demandez au recrutement.

— A. Z. 450. — Non, il n'a jamais été question d'appeler les réformés.

— H. B. — Le 23 septembre, à dix-sept ans révolus, vous pourrez vous engager pour la durée de la guerre. On vous instruira pendant plus ou moins de temps, suivant les circonstances.

— Madelon inquiète, 1914. — Ce régiment n'a pas plus souffert que les autres. Il n'y a pas lieu de désespérer. En cas d'événement grave, la famille serait aussitôt prévenue. Continuez à écrire. Vos lettres finiront par arriver à destination.

— Un inscrit, Asquez. — Rejoignez immédiatement. Les territoriaux de la classe 1894 sont rappelés.

— Lecteur de 20 ans, 3,943. — 1. Il faut vous présenter à la gendarmerie. — 2. Oui, vous pourrez passer à Bordeaux devant la commission de réforme.

— O. B. 145. — Oui, si vous êtes pris bon. — 2. Oui, avec votre classe. — 3. Oui. — 4. Non, vous suivrez le sort actuel de votre classe.

— Novice dans le métier. — Si vous êtes classé dans le service armé, vous ferez comme vos camarades de l'artillerie.

— R. F. E. 73. — Vous faites partie de la classe 1887. Vous êtes mobilisable.

— E. D. G. 164. — 1. Oui, vous pouvez être rappelé. — 2. Montrez votre livret au bureau de recrutement.

— Un ami, R. P. Lansac. — 1. Non, les ajournés ne partent pas. — 2. Oui, on peut se marier.

— M. P., artiste peintre. — Vous ne pouvez aspirer à être officier que si vous êtes déjà sous-officier.

LE PLANTON DU GÉNÉRAL.

BORDEAUX

Observatoire de Bordeaux-Floirac

Le 4 septembre.

Vent à 7h matin	E.-S.-E.	Tempér. à 7h matin	19°7
— à midi....	S.-O.	— à midi.....	29°7
Pluie relevée à 7 h. matin....	0mm0	— max. de la veille	35°4
		— min. de la nuit..	18°5

Ciel à 7 heures du matin, très nuageux; ciel à midi, nuageux.

Pointe-de-Grave, 4 septembre, 7 h. mat. — Vent S.-E., jolie brise, ciel nuageux, mer belle, 765mm.

Les Marées, le Soleil et la Lune

Le 6 septembre.

PLEINES MERS			ETAT DU CIEL	
			Soleil	
Bordeaux	7h 42	19h 53	Lever	5h.28
Libourne	8 24	20 39	Coucher	18 32
Bec-d'Ambès	6 48	19 3		
Blaye	6 33	18 48	*Phases de la Lune*	
Pauillac	6 8	18 23	Lever	18h.51
Royan	5 15	17 20	Coucher	6 14
Soulac	5 12	17 27		
Arcachon (Ferret)	5 18	17 33	P. L. le 4..	14h.34
— (rade d'Eyrac)	5 43	17 58	D. Q. le 12..	17 4
La Rochelle	4 22	16 35	N. L. le 19..	21 3
Rochefort	4 33	16 45	P. Q. le 26..	12 22
Bayonne	4 34	16 49		
Biarritz	4 9	16 24		

Heures des marées devant Bordeaux

Le 3, à 18h15..... 4m95 | Le 4, à 6h30..... 4m75

Le Conseil d'Etat à Bordeaux

La salle des séances et les bureaux du Conseil d'Etat sont installés dans la salle Franklin et dans ses dépendances, 21, rue Vauban.

Le domicile de M. le Vice-Président du Conseil d'Etat est à l'hôtel Gobineau.

M. Millerand visite les Dépôts

Le ministre de la guerre, M. Millerand, tenant à se rendre compte personnellement de la situation des dépôts, a visité jeudi après-midi, en compagnie du lieutenant-colonel Buat, son chef de cabinet, les dépôts d'infanterie, d'artillerie, du train des équipages et de la brigade des tirailleurs marocains.

Assurances sur la Vie Risques de Guerre

M. le Maire de Bordeaux nous communique la circulaire suivante, qu'il a reçue de M. le préfet de la Gironde :

Le Ministre du travail et de la Prévoyance sociale à Messieurs les Préfets.

Paris, le 24 août 1914.

Presque toutes les polices d'assurances sur la vie stipulent que si l'assuré est appelé à prendre part à une guerre contre une puissance étrangère, l'assurance est suspendue de plein droit du jour où le titulaire est entré en campagne, non seulement pendant toute la durée de la guerre, mais encore pendant un délai de huit mois à compter de la cessation définitive des hostilités.

Pour éviter cette suspension de son contrat, l'assuré doit souscrire une nouvelle assurance contre le risque de guerre en acquittant une surprime payable d'avance, sans fractionnement, dans le délai d'un mois à compter du premier jour de la mobilisation.

Tous les assurés qui ont été dans l'impossibilité de souscrire cette nouvelle assurance et de payer cette nouvelle prime seraient, de ce fait, privés du bénéfice de l'assurance huit mois encore après la cessation des hostilités, et cela sans qu'il y ait même à distinguer si le décès est la conséquence de la guerre ou s'il est dû à des causes indépendantes de la guerre.

Cette situation ne pouvait manquer de préoccuper le gouvernement, et dans une pensée de sollicitude à l'égard des mobilisés, j'ai demandé aux Sociétés d'assurances sur la vie de faciliter à leurs adhérents le moyen de couvrir le risque de guerre.

En réponse à cette demande, les Compagnies françaises m'ont adressé, le 20 août, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 18 courant.

Permettez-nous, tout d'abord, de vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu apprécier nos efforts pour faciliter à tous nos assurés les voies et moyens leur permettant de se couvrir contre le risque de guerre. Bien que notre action n'ait été que toute naturelle, nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu la constater. Aujourd'hui, vous nous demandez, dans une préoccupation patriotique, d'élargir encore les facilités que nous avions spontanément offertes à nos assurés et qui nous ont permis, dès les premiers jours, de donner satisfaction à un très grand nombre d'entre eux. Nous nous empressons de vous dire que nous sommes heureux de répondre affirmativement à tous vos désirs, et que nous sommes d'accord sur tous les points suivants :

1. Nous renoncerons aussi vite que possible la souscription de l'avenant de guerre : par l'admission à la souscription de « toute personne » y ayant un intérêt direct ou indirect; par l'autorisation de réaliser cet avenant dans « quelque forme que ce soit », c'est-à-dire qu'en outre des facilités énoncées par les polices elles-mêmes (soit déclaration par lettre recommandée ou par dépêche télégraphique, soit, au cas où les communications seraient interrompues, devant un notaire ou un juge de paix) : tout militaire mobilisé qui ne pourra user de ces moyens aura le droit de faire une déclaration écrite à l'autorité militaire en s'engageant à payer ultérieurement la prime correspondante. L'autorité militaire devra nous faire parvenir cet engagement en constatant simplement qu'au moment de cette déclaration le militaire était valide.

Le délai de souscription sous une des formes précédemment acceptées est fixé à un mois *à partir du jour de la mobilisation individuelle*, et vous pensez, Monsieur le Ministre, répondre à votre désir en portant ce délai à quarante jours pour les assurés déjà mobilisés à la date du 20 août.

2. Nous accordons et accorderons les facilités les plus larges possibles pour le paiement de la surprime, de façon à éviter à l'assuré l'obligation d'un décaissement immédiat. Sur ce point, à titre d'exemple, une imputation sur la valeur de rachat, un chèque dans certaines conditions, le dépôt de valeurs au porteur seront acceptés par nos Compagnies.

3. L'intérêt de retard sera fixé à un taux maximum de 3,50 p. 100.

4. Nous réduisons à trois mois le délai de huit mois postérieur à la cessation définitive des hostilités tant pour l'arrêté du compte concernant le risque de guerre que pour la suspension partielle du contrat qui n'aura pas acquitté la surprime de l'avenant de guerre.

Nous acceptons la rétroactivité du 2 août 1914 des dispositions des paragraphes 4 et 5 ci-dessus.

En ce qui concerne enfin le paragraphe troisième de votre lettre : « Ristourne des excédents possibles après la guerre, » nous l'appliquerons d'autant plus volontiers que déjà nos contrats la stipulent expressément; il ne nous serait jamais venu à l'esprit de faire un bénéfice sur une calamité nationale. Nous allons même plus loin, et c'est ainsi que, dans le système d'assurance à forfait du risque de guerre, non seulement nous répartissons entre nos assurés l'excédent si le total des surprimes de guerre dépasse le montant des pertes, mais nous prenons en outre à notre charge la perte, quelle qu'en soit l'importance, si le compte de guerre est déficitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Le président du comité : Signé, G. RAY.

Le président du Syndicat : Signé, PRETAVOINE.

1er P.-S. — Une seule réserve s'impose à nos déclarations, c'est que certains de nos contrats étant réassurés, nous ne pourrons, en ce qui concerne la réduction du délai de huit mois à trois mois, nous engager au delà des plein conservés par chacune de nos Compagnies qu'après entente avec nos réassureurs.

2e P.-S. — On vous aurait, paraît-il, signalé qu'en cas de non paiement de suprime de guerre, certaines Compagnies se seraient réservé le droit de résilier ou d'annuler leurs contrats. Toutefois les Compagnies signataires de la présente lettre s'engagent à ne pas profiter de cette faculté au cas où elle existerait dans un quelconque de leurs contrats, et à considérer que ces termes veulent dire simplement « suspension temporaire ».

Il résulte de cette lettre :

1° Que la souscription de la police de guerre est possible non seulement de la part de l'assuré lui-même, mais encore de la part de toute personne ayant un intérêt direct ou même indirect à l'assurance (femme, parente, héritiers, créanciers, bénéficiaires, etc.). Bien entendu, la souscription sera tenue comme faite toutes les fois qu'un tiers quelconque aura payé la surprime. La souscription peut avoir lieu dans la forme la plus simple : lettre, télégramme, déclaration devant un notaire ou le juge de paix et même devant l'autorité militaire, qui transmettra l'engagement à l'assureur en constatant seulement qu'au moment de cette déclaration le militaire était valide.

2° Ce qui était surtout souhaitable, c'est que l'assuré ne fût pas obligé de décaisser immédiatement la surprime.

A défaut de paiement immédiat, la Compagnie se contente de l'engagement de l'assuré, pourvu qu'il soit suffisamment garanti : par exemple, par un prélèvement établi sous forme de prêt fait par la Société sur la valeur du contrat; par un dépôt de titres; par la remise d'un chèque ou encore par toute autre garantie admise par la Société.

Ce sont là deux points essentiels des dispositions nouvelles relatives au risque de guerre : il fallait, en effet, rendre la souscription du contrat et le paiement de la surprime aussi aisés que possible.

3° Les autres modifications consenties par les Compagnies concernant soit le délai d'un mois pendant lequel le contrat d'assurance contre le risque de guerre peut être souscrit, soit le délai de huit mois dont il a été ci-dessus question, ramené à trois mois, ne comportent aucun commentaire.

Il convient de remarquer que les contrats relatifs au risque de guerre souscrits antérieurement au 20 août 1914 profitent également de cette réduction de délai, comme aussi de la réduction du taux de l'intérêt que doit payer l'assuré en cas de retard dans l'acquittement de ses primes après la cessation définitive des hostilités.

4° Enfin, si les évaluations des risques se révélaient par la suite trop élevées, les Sociétés s'engagent à restituer à leurs assurés l'excédent après paiement de tous les sinistres.

J'ajoute, ainsi que l'indique de la façon la plus catégorique la lettre des Sociétés, qu'aucune de celles-ci ne se réserve le droit, en cas de non-paiement de la surprime de guerre, de résilier ou d'annuler ses contrats. Si une clause de ce genre existait dans l'une quelconque de leurs polices, elles se sont formellement engagées à ne pas profiter de cette faculté.

Je vous serai obligé de vouloir bien donner la plus grande publicité à la présente circulaire.

Le ministre du travail et de la prévoyance sociale, Ch. COUYBA.

Les Réfugiés à Bordeaux

Si la situation géographique de notre capitale gasconne nous vaut l'honneur de recevoir ceux qui ont la charge des affaires nationales, elle nous crée aussi le devoir de faire partager notre hospitalité aux centaines de réfugiés que la guerre et ses horreurs ont chassés de chez eux.

Ils sont légion, hélas ! Des trains bondés ont déversé et déversent encore dans nos murs des familles entières, hommes, femmes, enfants surtout, dénués de toutes ressources, privés brutalement de tous leurs moyens d'existence, épaves douloureuses qui s'abandonnent à notre pitié, à notre générosité.

Ils sont venus Dieu sait comme ! fuyant au hasard devant les hordes tudesques, sautant dans le premier train rencontré sur leur route, sans savoir dans quelle direction ils seraient emportés, s'entassant pêle-mêle dans les fourgons, la plupart mourant de faim, n'ayant pas eu le temps de se munir du nécessaire, d'emporter leurs maigres hardes, leurs pauvres économies. Il y a là beaucoup de Belges et un nombre au moins aussi grand de nos compatriotes des départements du Nord. C'est grande pitié de les voir. Des familles sont séparées; des enfants ont fui sans leurs parents, qui les appellent en vain; de malheureuses mères, pressent dans leurs bras de jolis bambins blonds, dont les pères ont disparu. Où se retrouveront-ils ? Cruelle misère, qu'il faut savoir regarder en face, pour pouvoir lui apporter les soulagements que nos populations méridionales, moins éprouvées par la guerre, ont le devoir de leur offrir.

Ce devoir, d'ailleurs, chacun l'a compris. On ne saurait trop féliciter les services de la police municipale, qui, débordés pourtant par les événements, trouvent encore le moyen de venir en aide à tous ces malheureux, et de la façon la plus efficace. Il faut voir, à certaines heures, la cour de la Permanence envahie par les réfugiés pour se rendre compte des efforts quotidiens déployés par l'administration afin d'assurer le vivre et le couvert à tous ceux qui sont là et y réussir à peu près, malgré que la plupart des édifices publics soient déjà encombrés soit par l'autorité militaire soit par la Croix-Rouge.

Les initiatives privées complètent heureusement ces efforts admirables. Une foule de personnes aisées apportent tous les jours leurs oboles anonymes et des groupes de dames de la société bordelaise se constituent rapidement pour coordonner les efforts de chacun. Des propriétaires de la région ont offert leurs maisons, leurs villas, leurs châteaux pour abriter les réfugiés. A Bordeaux même un grand nombre d'entre eux ont déjà trouvé gîte et subsistance, grâce à la générosité de nos concitoyens.

On ne saurait trop encourager de pareils gestes et féliciter leurs auteurs. Ils ont droit à toute la reconnaissance des réfugiés et surtout à celle de la France entière, dont ils affermissent aux yeux du monde, magnifiquement, l'universel renom de généreuse hospitalité.

La préfecture nous communique la note suivante :

« Les réfugiés français et belges arrivant à Bordeaux et dépourvus de ressources et d'abri sont provisoirement nourris et logés par les soins de la Ville et de la police de Bordeaux, en attendant leur départ pour une commune du département. Ils doivent se rendre à la Permanence. »

Le maire de la ville de Bordeaux fait appel à la générosité de ses concitoyens pour mettre à sa disposition et à titre gracieux, des fournitures de literie (paillasses, matelas, traversins, couvertures, draps, ustensiles de toilette), pour l'usage des réfugiés français, belges et amis.

Prière d'adresser les offres au président de la commission municipale des réfugiés (mairie de Bordeaux).

M. Arthur Raffalovich

M. Arthur Raffalovich, conseiller privé, agent du ministère impérial des finances attaché à l'ambassade de Russie, est installé 145, boulevard de Caudéran.

Don des Hollandais

Quelques Hollandais habitant Bordeaux, MM. Ochsner, Quien, Veen, Crous, de Kat, Van Ek, Coster, Van Doorninck et un anonyme ont remis ce jour à M. le Maire de Bordeaux la somme de 2,500 fr. pour les blessés et les victimes de la guerre.

Les Logements réquisitionnés

Le service des logements à la préfecture informe les propriétaires d'hôtels et toutes les personnes réquisitionnées par ses soins pour assurer un logement aux fonctionnaires, que le prix de la location incombe absolument aux occupants. Cependant, les personnes réquisitionnées sont invitées à modérer leurs prix de façon à éviter toute intervention du service dans la fixation des prix.

Aux Contribuables !

Nous recevons de M. le Trésorier-Payeur général l'appel suivant :

« Le 11 août, en présence des épreuves traversées par la Patrie, je signalais aux contribuables du département la nécessité où ils se trouvaient d'apporter le solde de leurs impôts au Trésor, qui avait besoin de toutes ses ressources.

» Beaucoup ont répondu à mon appel. Je le renouvelle plus pressant, aujourd'hui que les devoirs de tous les Français deviennent plus impérieux.

» Aussi, que tous ceux qui en ont la possibilité viennent sans retard acquitter leur dette matérielle envers lui.

» J'ai la certitude absolue d'être écouté d'eux tous. Il n'est pas possible que cet appel puisse être vainement adressé à la patriotique population de la Gironde.

» Le Trésorier général de la Gironde,
» Marc LAFON. »

Les Locations en Garni

On nous prie de rappeler qu'aux termes des articles 1er et 21 de l'Arrêté préfectoral du 24 décembre 1855, toute personne louant en garni tout ou partie d'une maison est tenue d'en faire préalablement la déclaration à la mairie, division de la Police municipale. Chaque logeur est tenu de se munir d'un registre sur lequel sont inscrits sans délai les noms, profession et domicile habituel, dates d'entrée et de sortie de tous ceux qui auraient couché dans sa maison. En outre, un bulletin contenant ces énonciations doit être déposé dans la matinée, dès la première heure, au commissariat de police du quartier. Les prescriptions de l'arrêté susvisé sont impérieuses et leur inobservation expose à des poursuites judiciaires.

Société protectrice de l'Enfance de la Gironde

La Société, fondée en 1874, a secouru pendant le mois d'août 302 familles, dont 26 nouvelles, auxquelles il a été distribué :

9,402 bons de lait, 151 bons de fécule, 328 bons de fourneaux économiques, 4 bons de vestiaire, 495 mères nourrices ont présenté leur enfant aux cinq consultations de nourrissons de la Société : 246, à la Maternité, 2, rue de la rue Cabirol; 138 au Bureau de secours de la rue des Douves, 65; 86 au Bureau de secours du cours Saint-Louis, 21; 77 au Bureau de secours de la rue Montméjean, 63; 48 femmes se sont présentées à la consultation hebdomadaire des femmes enceintes, rue Cabirol, 5; 328 repas complets ont été servis par la Cantine maternelle, soit aux mères nourrices, soit aux femmes enceintes arrivées dans le dernier mois de leur grossesse.

Consultations de Nourrissons

Nous rappelons à nos lecteurs que les consultations de nourrissons organisées par la Protection chartronnaise du premier âge auront lieu pendant toute la durée de la guerre aussi régulièrement que par le passé.

La prochaine consultation aura lieu dimanche prochain 6 courant, à neuf heures, au siège social de cette Société, 7, impasse Poyenne. A l'issue de cette consultation aura lieu une séance de vaccination gratuite réservée aux enfants fréquentant la consultation ainsi qu'à leurs familles.

Nous ne doutons pas que nombreuses seront les personnes qui y assisteront, voulant ainsi profiter des avantages sans cesse plus nombreux que le conseil d'administration de cette si intéressante Société met à la disposition des familles nécessiteuses du quartier.

Solidarité ouvrière

La Chambre syndicale des ouvriers cimentiers et aides-cimentiers de Bordeaux et de la Gironde nous adresse la communication suivante :

Le Syndicat des cimentiers et aides de Bordeaux a pris, à l'unanimité, la décision suivante : Obligation est faite à tous les camarades qui travaillent de verser pendant la durée de la guerre 1 franc